

# FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

## VIE SCOLAIRE

### 1- Votre enfant est à l'école maternelle

C'est la première étape du système éducatif. Durant ces années, appelées cycle 1, des activités de langage, de logique, de motricité, de graphisme lui seront proposées. Il fera l'apprentissage de la vie en groupe et développera sa personnalité. Il entrera progressivement dans les apprentissages de l'écrit et des mathématiques.

Ces années sont d'une grande importance car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire (cycle II et cycle III) C'est pourquoi, sauf en cas de maladie, **il est indispensable que votre enfant fréquente régulièrement tous les jours l'école et qu'il arrive à l'heure.**

### 2- Entrées, sorties, restauration scolaire, garderie.

\* L'école accueille les enfants de **8h35 à 12h** et de **14h35 à 16h45 le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi** et de **8h35 à 11h45 le mercredi.**

\* L'ouverture des portes se fait à **8h35** et **12h** le matin, à **14h35** et **16h45** l'après-midi.

\* Il faut que l'enfant soit confié à l'adulte de service par la personne qui le conduit à l'école. Avant qu'il ne soit confié à cette personne et après qu'il ait été repris, l'enfant est sous la responsabilité des parents, même dans l'enceinte de l'école.

\* Rapportez **IMPÉRATIVEMENT** en Mairie, le dossier d'inscription, pour que votre enfant puisse participer aux Activités Périscolaires l'après-midi de **13h45 à 14h45**, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

\* La restauration scolaire fonctionne tous les jours ; les menus sont affichés dans le panneau d'affichage à l'entrée de l'école. Vous pouvez retirer les dossiers d'inscription auprès de la Directrice ou à la Mairie. Des serviettes en tissu sont fournies par la Mairie et lavées tous les jours.

\* **La garderie** a lieu habituellement **le matin de 7h30 à 8h35** et **l'après-midi de 16h45 à 18h30**, elle est **PAYANTE le MATIN** et de **17h30 à 18h30** (inscription **IMPÉRATIVE** en Mairie). La garderie est gratuite le Mercredi de 11h45 à 12h30.

Un Accueil de Loisir (payant) est possible le Mercredi après-midi de 11h45 à 18h30. (Renseignements et inscription en Mairie)

\* Lors de la sortie, il y a obligation pour les parents, qui ne viennent pas eux-mêmes chercher leur enfant, de donner une autorisation écrite à l'enseignant(e) ou l'animateur(trice) pour lui permettre de le confier à une autre personne. Il n'est pas souhaitable que les enfants de moins de 12 ans soient habilités à venir chercher leurs frères et sœurs.

\* Pour une circulation plus aisée, nous demandons aux parents de **ne pas rentrer avec les poussettes à l'intérieur des locaux.**

\* Par souci d'hygiène, les chiens, chats ou autres animaux ne sont pas admis dans l'école. Par ailleurs, il est interdit de fumer dans l'espace famille, dans la cour et les locaux scolaires.

### **3- Pour faciliter la vie de votre enfant, nous vous demandons:**

- de respecter les horaires d'entrées et de sorties.
- de veiller à ce qu'il n'apporte ni bonbons ni jouets personnels.
- **de marquer à son nom tous les vêtements, qu'il enlève à l'école** .Prévoyez des chaussures adaptées et confortables.
- d'éviter le port de bijoux. (L'école décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'accident)
- de lui prévoir un cartable ou sac à dos pour mettre des vêtements de rechange et le goûter pour la garderie.

### **4- Discipline Générale**

↪ Il nous a paru indispensable d'établir avec les enfants un "code de vie collective",

Exemples :

- ne pas mordre ni cracher,
- ne pas répondre avec insolence,
- ne pas prononcer de mots grossiers,
- ne pas se battre,
- ne pas jeter de sable, de pierres,
- ne pas écrire sur les murs,
- faire un bon usage du matériel, etc.

↪ Nous comptons sur votre soutien pour nous aider à inculquer toutes ces notions de respect des camarades, des adultes, des locaux scolaires et du matériel.

↪ En cas de perturbation trop grave ou de mise en danger de la classe, le retrait temporaire d'un élève peut être décidé par l'Equipe Educative.

↪ La gestion des conflits entre enfants est de la responsabilité des enseignant(e)s et nous demandons aux parents de ne pas intervenir auprès des autres enfants.

↪ Toute violence verbale et gestuelle, de la part des parents envers le personnel (enseignant(e)s et ATSEM), fera l'objet d'une plainte auprès de la Police.

### **5- Assurances:**

⇒ L'assurance scolaire est une nécessité pour les familles car elle est obligatoire pour les activités facultatives (sorties hors temps scolaires). Dans les jours qui suivent la rentrée, les familles doivent fournir une attestation prouvant **la souscription à un contrat individuel-accident et un contrat responsabilité civile**.

### **6- Santé, Hygiène :**

➡ Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur(s) enfant(s).

➡ Les lunettes seront portées toute la journée, sauf si la famille en fait la demande.

➔ **Aucun médicament ne peut être donné en classe, sauf dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé en lien avec le médecin scolaire.**

## **7- Absences, Retard :**

Si l'enfant est absent, veuillez en donner la raison à l'enseignant(e). **Un retard ne peut être qu'exceptionnel**, les retards fréquents sont inacceptables et comptabilisés dans un registre.

## **RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS**

➔ Dans les jours qui suivent la rentrée, les familles doivent **fournir les pièces suivantes :**

- fiches de renseignements et autorisations
- attestation d'assurance

➔ Toute modification d'adresse ou de numéro de téléphone doit être signalée à l'enseignant(e) au moyen du **cahier de liaison** (de couleur rouge). **Merci de le ramener rapidement à l'école.**

➔ Vous pouvez manifester votre intérêt pour le fonctionnement de l'école en proposant, avant la fin du mois de septembre, votre candidature aux **élections de Parents d'Elèves** dont l'élection aura lieu en octobre. Les parents participeront au Conseil d'Ecole aux cotés de l'Adjoint au Maire, du Délégué Départemental de l'Education Nationale et du Conseil des Maîtres.

➔ Une réunion d'information sur la vie de la classe a lieu chaque début d'année scolaire. Votre présence y est vivement souhaitée.

➔ La Directrice **Mme MARI**, est à la disposition des parents tous les jours à l'accueil le matin, lors de la sortie le soir et sur rendez-vous.

➔ Les enseignant(e)s reçoivent régulièrement individuellement tous les parents. Si vous ne pouvez pas venir au rendez-vous fixé, il est important de le signaler à l'enseignant(e).

➔ Les parents qui désirent rencontrer les enseignant(e)s pour parler du travail de leur enfant peuvent le faire en dehors des heures de classes. Afin de permettre l'organisation de cette rencontre et de pouvoir consacrer le temps nécessaire, il est recommandé de prendre rendez-vous.

➔ Un réseau d'aide aux enfants en difficulté fonctionne dans l'école.

Vous pouvez le joindre par l'intermédiaire des enseignants ou directement au ☎ 02 41 43 92 61.

---

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école.

Père  
(Prénom et Nom)

Mère  
(Prénom et Nom)